



M Consultation préalable au colloque FSE-CSQ

o
t
d
e
l
a
p
r
é
s
i
d
e
n
t
e

Dans chaque établissement, la personne déléguée vous consulte sur quatre volets de notre profession. Cette consultation est une démarche préalable au colloque FSE-CSQ, Maître de notre profession! qui se tiendra au Sheraton Laval les 10 et 11 mai prochain.

Cette consultation a pour objectif d'actualiser les positions de la FSE-CSQ sur des enjeux professionnels et pédagogiques ciblés, en demandant aux enseignantes et enseignants qu'elle représente, leur degré d'accord ou de désaccord avec différentes affirmations qu'elle défend.

Quatre cahiers de consultation abordent les thématiques suivantes :

- l'expertise et le jugement professionnel dans le choix des approches et des méthodes pédagogiques;
- l'expertise et le jugement professionnel dans l'évaluation des apprentissages;
- le développement professionnel dans la valorisation de la profession;
- le développement professionnel dans la formation continue.

Nous vous encourageons à participer à cette consultation en grand nombre.

Pour toute question relative au contenu de la consultation, n'hésitez pas à communiquer avec la personne déléguée de votre établissement ou avec un membre de l'exécutif syndical.

La date limite de participation est le 22 février.

Nous vous remercions de votre implication et bonne consultation!



Véronique Lefebvre, présidente

Assurance collective de personnes: Votre opinion compte!

La CSQ procèdera à un appel d'offres pour son contrat d'assurance collective de personne. Il s'agit d'un processus complexe qui s'échelonne sur près de 2 ans. Une séance de consultation est prévue le mercredi 13 mars à 19 h au Centre Multisports de Vaudreuil-Dorion, salle 1.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Inscription obligatoire auprès de Claudine Berger par téléphone au 450 455-6651 ou par courriel à claudine@servaudreuil.net avant le 8 mars.

Véronique Lefebvre, présidente

DANS CE NUMÉRO :

➤ Le projet éducatif	2
➤ Temps alloué à chaque matière	3
➤ Commande de sacs L'École à bout de bras!	3
➤ Mini colloque : L'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté	4

Le projet éducatif



CE QUI CHANGE

Au plus tard en juillet 2019, les nouveaux projets éducatifs de chaque établissement prendront effet. Présentement, chaque école procède à la révision de son projet éducatif. Le plan de réussite et la convention de gestion et de réussite éducative sont supprimés.

Le personnel a son mot à dire tout au long de la démarche menant à l'adoption du projet éducatif. Il est donc important pour lui de jouer son rôle pour éviter que les cibles inscrites au projet éducatif ne soient chiffrées. Cela pourrait avoir des conséquences négatives sur les élèves et le personnel.

Les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif qui faisaient partie du plan de réussite approuvé par le conseil d'établissement (CE) seront dorénavant proposés à la direction par le personnel.

Le CE en sera maintenant seulement informé.

Le projet éducatif doit inclure :

- le contexte dans lequel l'école évolue et les principaux enjeux auxquels l'école est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
- les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves; les cibles visées au terme de la période qu'il couvre;
- les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
- la périodicité de son évaluation déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

CONSÉQUENCES

La pression de transformer des cibles visées au projet éducatif en cibles chiffrées sera forte, et cela n'est pas sans conséquence pour le personnel et pour les élèves.

Cette obligation de résultats est très malsaine en éducation. Plusieurs effets non souhaitables peuvent être provoqués. Parmi ceux-ci, notons :

- mettre une pression indue sur les élèves afin de les voir réussir;
- préparer les élèves uniquement en fonction de l'évaluation prévue, les privant ainsi d'apprentissages utiles à leur réussite éducative;

- obliger l'utilisation d'approches éducatives et pédagogiques particulières, brimant ainsi l'autonomie professionnelle du personnel;
- s'éloigner du contexte de l'établissement (origine des élèves, composition des groupes, ressources disponibles, etc.);

Les élèves et le personnel perdent beaucoup avec cette vision de l'éducation. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter cette dérive.



COMMENT POUVONS-NOUS AGIR?

Plusieurs actions peuvent être posées et plusieurs lieux peuvent être utilisés pour sensibiliser l'ensemble des membres, la direction et les parents aux conséquences néfastes des changements apportés au projet éducatif, faire valoir notre vision d'une éducation plus humaine et, ultimement, éviter l'inscription de cibles chiffrées dans le projet éducatif.

Nous pouvons agir :

- en nous réunissant en assemblée pour échanger l'information et discuter des enjeux liés aux cibles à inscrire dans le projet éducatif;
- en nous concertant avec les collègues des autres catégories de personnel pour développer une position commune. La cohésion de l'équipe-école est toujours une plus-value;
- en prenant position sur la question des cibles et en présentant cette position à la direction d'établissement;
- en demandant d'inscrire un point à l'ordre du jour d'une rencontre du CE pour exposer à l'ensemble des membres la vision et la position du personnel;
- en rencontrant le président du CE, avant la tenue de cette séance, pour lui faire part des enjeux et de notre position;
- en signifiant par lettre, destinée au CE, la dissidence de l'ensemble du personnel pour appuyer les personnes représentantes au CE (modèle disponible au bureau syndical);

- en encourageant les membres du personnel à venir soutenir leurs représentantes et représentants au CE en tant que personnes observatrices.

La dissidence peut être vue ici comme un moyen dissuasif, utilisé en amont, pour informer les membres du CE que, lorsqu'il sera question du projet éducatif, le personnel s'opposera vivement à l'inscription de cibles chiffrées à l'intérieur de ce document et pour en expliquer les raisons. Si des cibles chiffrées étaient tout de même inscrites au projet éducatif lors de son adoption, une lettre pour appuyer sa dissidence peut être déposée pour laisser une trace écrite au procès-verbal de la rencontre. Cette lettre a alors une valeur symbolique puisque le personnel a le devoir de respecter le contenu du projet éducatif.

MOYENS RETENUS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS ET LES CIBLES VISÉS PAR LE PROJET ÉDUCATIF

Le personnel a un pouvoir sur les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif qui ne se fera plus par l'entremise d'un plan de réussite approuvé par le CE. Alors qu'auparavant le plan de réussite était élaboré avec la participation du personnel, les moyens de mise en œuvre du projet éducatif sont maintenant proposés par le personnel à la direction de l'établissement, ce qui donne un pouvoir plus important au personnel. Plus précisément, la direction fera une demande au personnel, qui aura 30 jours pour élaborer la proposition. Il sera important que les membres du personnel enseignant, professionnel et de soutien se concertent avant de déposer une proposition de moyens de mise en œuvre du projet éducatif à la direction, pour s'assurer d'une vision commune et pour éviter la divergence dans les propositions. La direction devra ensuite approuver la proposition. C'est donc dire qu'elle ne pourra pas la modifier de son propre chef. Elle devra l'accepter ou la refuser. En cas de refus, elle devra en donner les motifs pour permettre de soumettre une nouvelle proposition, toujours à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Véronique Lefebvre, présidente



MINI COLLOQUE

L'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Date : Mardi 23 avril 2019

Lieu : Théâtre Agathe-Patry

Heure : de 15 h à 17 h

Conférence d'ouverture à 15 h :



Chic Frigo Sans Fric
par Florence-Léa Siry



Suivi d'ateliers et de visite des kiosques à la cafétéria
du 2^e étage au centre administratif
de la Commission scolaire des Trois-Lacs.

Les enseignantes et enseignants, le personnel de soutien et le personnel
professionnel sont invités à s'inscrire auprès de Claudine Berger
par courriel à claudine@servaudreuil.net ou par téléphone au 450 455-6651

